



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
DEPARTEMENT DU BAS – RHIN  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Alsace Marchés Publics

**IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :**

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex  
[www.illkirch.eu](http://www.illkirch.eu) ; [marchespublics@illkirch.eu](mailto:marchespublics@illkirch.eu)  
Profil acheteur : <http://alsacemarchespublics.eu>

**OBJET DE L'ACCORD-CADRE :** Prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden

- Lot n°01 « Nettoyage et entretien des locaux de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden » - 20M132
- Lot n°02 « Nettoyage et entretien des locaux et équipements sportifs de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden » - 20M133

**MARCHE COUVERT PAR L'AMP :** Oui

**L'AVIS IMPLIQUE UN ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE**

Accord-cadre alloti.

N°	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
20M132	Nettoyage et entretien des locaux de la Ville d'Illkirch-	150 000,00 €	220 000,00 €
20M133	Nettoyage et entretien des locaux et équipements sportifs de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden	16 000,00 €	52 000,00 €

**DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION :** Le contrat produira ses effets à compter du 01 avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022. La durée est de 1 an ferme.

**MODE DE PASSATION DU MARCHE**

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

**JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :** précisées dans le règlement de la consultation

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :** précisées dans le règlement de la consultation.

## OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE APPRECIEE EN FONCTION DES CRITERES ENONCES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VARIANTES : NON

VISITE : NON

### RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : jeudi 28 janvier 2021 à 12H00**

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

**MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT** : précisées dans le règlement de la consultation.

**UNITE MONETAIRE UTILILSEE** : l'euro

**LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION** : français

**REGLEMENT DES LITIGES** : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.

### DELAIS DE RECOURS :

- **REFERE CONTRACTUEL** : à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
- **RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR** contre les actes détachables du marché : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée
- **RECOURS EN CONTESTATION DE LA VALIDITE DU MARCHÉ** : dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché

**INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS** : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

